

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (1/2)

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le 20/06/2022
ID : 082-228200010-20220524-CP2022_05_47-DE

SUBVENTIONS PRESENTES DANS UN CADRE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BARRY D'ISLEMADE Changement des portes de l'église et du presbytère. BCTR/00004734	9 841 €	9 841 €	24 %	<u>2 361 €</u>
2) BIOULE Aménagement de 3 garages. BCTR/00003948	24 973 €	24 973 €	24 %	<u>5 993 €</u>
3) BIOULE Aménagement d'une maison d'assistants maternels. BCTR/00004153	44 162 €	44 162 €	24 %	<u>10 598 €</u>
4) CANALS Réfection de la toiture centrale de l'église. BCTR/00004776	33 669 €	33 669 €	31,2 %	<u>10 504 €</u>
5) CAUMONT Sécurisation et amélioration énergétique de la Mairie. BCTR/00003387	6 414 €	6 414 €	45 %	<u>2 886 €</u>
6) ESCATALENS Aménagement d'un bureau dans la Mairie. BCTR/00004735	8 873 €	8 873 €	18 %	<u>1 597 €</u>
7) MONBEQUI Réfection de la Sacristie. BCTR/00004430	14 159 €	14 159 €	39 %	<u>5 522 €</u>
8) MONTEILS Travaux d'aménagement d'un bureau au secrétariat de la Mairie. BCTR/00004495	33 368 €	33 368 €	18 %	<u>6 006 €</u>
9) VILLEBRUMIER Remplacement des éclairages de la salle des fêtes et de la Mairie. BCTR/00004431	6 378 €	6 378 €	24 %	<u>1 530 €</u>

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (2/2)

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le 20/06/2022
ID : 082-228200010-20220524-CP2022_05_47-DE

SUBVENTIONS PRESENTES DANS UN CADRE CONTRACTUEL

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
10) AUTY Restauration des façades de l'ancienne Mairie-école. BCTR/00003847	53 835 €	4 571 € *	54 %	<u>2 468 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 4 571 € au lieu de 53 835 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
11) CASTERA-BOUZET Travaux de remplacement du système de chauffage dans l'appartement communal. BCTR/00004774	5 277 €	4 885 € *	54 %	<u>2 637 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 4 885 € au lieu de 5 277 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).				
12) CAUMONT Travaux de réhabilitation Mairie rénovation et amélioration thermique. BCTR/00004548	32 599 €	32 599 €	45 %	<u>14 669 €</u>

TOTAL: 66 771 €

Le Président,

Michel WEILL